

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**  
Afférents au conseil  
communautaire : 33  
En exercice : 33  
Qui ont pris part à la  
délibération : 23  
**Pour : 29**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Séance ordinaire du 26 septembre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre  
et le vingt-six septembre à dix-huit heures**

**Date de convocation**  
Le 19 septembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

**Date d'affichage**  
Le 19 septembre 2024

**M. Julien MERLE, Président**

**PRESENTS :** MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

**AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER :** MME SYLVETTE GILL A M. HERVE AURIACH ; MME FRANÇOISE CARRERE A M. ROLAND ROTICCI ; MME PATRICIA RICHAUD A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A M. LOUIS DRIEY ; MME DOMINIQUE FICTY A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. MARC GABRIEL

**ABSENTS :** M. MICHEL VIDAL, M. VINCENT FAURE, M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. PHILIPPE DE BEAUREGARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME FRANÇOISE VIRLOUVET

**Délibération**  
**n°2024-108**  
**Création de deux**  
**emplois d'adjoints**  
**techniques contractuels**  
**pour accroissement**  
**temporaire d'activité**  
**/ APPROBATION**

**Rapporteur :** M. Julien MERLE

Le rapporteur expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23,  
**Vu** le tableau d'emploi et des effectifs,

Le conseil communautaire est appelé à approuver la création de deux emplois d'adjoints techniques contractuels pour accroissement temporaire d'activité, sur le fondement de l'article L.332-23 alinéa 1 du Code général de la Fonction publique.

Ces recrutements visent à renforcer temporairement les services techniques et de collecte, du fait de l'absence prolongée de plusieurs titulaires.

Ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366 de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affiliés au régime de retraite de l'IRCANTEC.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

01/10/2024

Berger  
Levisait

ID : 084-248400160-20240926-DEL2024\_108-DE

**Délibération  
n°2024-108  
Création de deux  
emplois d'adjoints  
techniques contractuels  
pour accroissement  
temporaire d'activité  
/ APPROBATION**

Il est précisé que la durée du contrat pour accroissement temporaire d'activité ne peut excéder 12 mois.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la création de deux emplois d'adjoints techniques contractuels pour accroissement temporaire d'activité,

Dit que ces agents contractuels seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366 de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affiliés au régime de retraite de l'IRCANTEC,

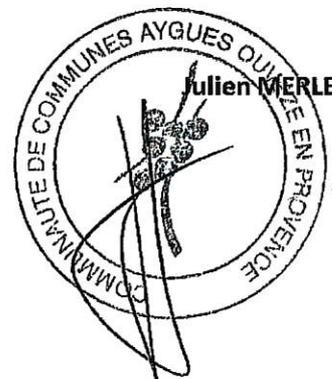
Précise que les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal 2024 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

*F. Viorbarch*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le : 01/10/2024

Et publié

Le : 01/10/2024